

**HA BILLEMENT**

**CUIRS**

**TEX TILES**

**C.F.D.T.**

**HA-CUI TEX N° 286**

-

**Juin-Juillet 1975**

# SOMMAIRE

## ● EDITORIAL

Bonnes vacances 1975... et pourtant !

## ● VIE FEDERALE

A travers l'action

## ● ÇA NE PEUT PLUS DURER

C'est le contenu de la conférence de presse HACUITEX qui s'est tenue le 12 mai à Paris pour exprimer nationalement, les problèmes rencontrés dans la période actuelle, par les travailleurs de nos professions. Des militants des entreprises en lutte pour l'emploi depuis de nombreux mois y participaient.

## ● LES CONGES PAYES 1975

Une grande victoire ouvrière à faire respecter : 2 semaines en 1936, 3 semaines en 1956, 4 semaines en 1963 dans les conventions collectives, mais avec de sérieuses restrictions.

La loi du 16 mai 1969 a étendu les 4 semaines à tous les travailleurs en supprimant les restrictions conventionnelles. C'est pour aider les militants que nous publions l'essentiel des dispositions applicables.

## ● L'AUTOGESTION EN YOUGOSLAVIE

C'est le titre d'un dossier réalisé par la fédération suite à plusieurs sessions d'étude faites dans la région de Slovénie.

Partant de l'expérience d'autogestion yougoslave, cette réalité devrait nous permettre d'approfondir notre réflexion à tous les niveaux et plus particulièrement dans les débats sur la prise du pouvoir et la transition au socialisme.

Dossier à commander à la fédé, au prix de 7,00 F franco.

## ● L'ALGERIE EN 1974

Suite à l'article paru en août septembre 74, des camarades algériens et des coopérants français CFDT ont tenu à apporter leur analyse sur un pays qu'ils connaissent particulièrement. Nous leur donnons aujourd'hui la parole.

## ● QUOI LIRE PENDANT LES CONGES ?

Du temps pour lire et pour se détendre, aussi pour mieux vous faire apprécier ces moments indispensables, vous trouverez dans ce numéro quelques titres intéressants.

# HA-CUI-TEX

## aux syndicats et sections

### 2 MAI 1975 : SPECIAL HABILLEMENT

- le 14 mai, pourquoi ?
- appel CFDT-CGT pour une journée d'action pour les salaires, l'emploi et les revendications.

### 2 MAI 1975 : SPECIAL INTER-BRANCHE

- développer l'action pour l'emploi,
- campagne de mobilisation et d'action,
- modèle de tract : toi aussi tu es menacé
- le commerce mondial

### 6 MAI 1975 : SPECIAL TANNERIE MEGISSE

- compte rendu et résultat commission paritaire du 25 avril relative aux classifications TAM.
- avenant salaires

### 9 MAI 1975 : SPECIAL BLANCHISSERIE PRESSINGS

- l'accord est applicable à compter du 1er avril
- du nouveau pour les employés de magasins (modèle de tract)
- avenant n°4 - 7ème jour férié en 1975
- avenant n°7 à l'annexe 1 - salaires
- classifications employés magasins
- classifications A.M.

### 14 MAI 1975 : SPECIAL T.A.S.

- compte rendu réunion TAS du 6 mai
- mercredi 28 mai : journée nationale d'action de toutes les entreprises RPSA
- compte rendu Conseil Administration RPT du 27 mars 75
- emploi : positions CFDT et position SFTAS
- projet texte Emploi CGT concernant CCN
- avenant salaires n° 8 du 12 février 75.

### 15 MAI 1975 : SPECIAL CUIRS

- une situation difficile mais... des résultats intéressants...
- on a le droit d'être syndiqué, mais... pas de le faire savoir

### 16 MAI 1975 : SPECIAL BOUSSAC

- compte rendu rencontre responsables du trust des 18 et 19 avril 75
- modèle de circulaire aux adhérents et tract
- correspondants du Trust Boussac

### 27 MAI 1975 : SPECIAL HABILLEMENT, ELECTIONS IRIHA

- la retraite, ça nous concerne
- élections pour l'Assemblée Générale IRIHA
- des candidats nombreux
- un nouveau document à jour « comment répondre aux questions posées »

Ce sont les rois !...

du CHANTAGE

(Même pas encore licencié, on vous dit déjà que vous n'avez pas droit aux 90 %....).

Un document qui permettra de démystifier les discours sur cette garantie.

C'est tellement plus simple pour un patron de conseiller aux travailleurs de quitter l'entreprise, ainsi pas de licenciement et pas d'indemnités à payer.

SOCIETE COTONNIERE DE DOMPAIRE

Epinal, le 27 mars 1975

Mademoiselle

Nous vous confirmons l'accord pris entre vous-même et Monsieur le Directeur de la MANUFACTURE VOSGIENNE DE MEUBLES.

Il en résulte que la M.V.M. est disposée à embaucher le personnel que l'importante réduction d'activité va nous obiger à licencier incessamment.

Nous vous invitons donc à vous présenter au Service du personnel de la M.V.M. dans les plus brefs délais. Il y va de votre intérêt car vous connaissez la situation générale et en particulier du secteur où non seulement les entreprises n'embauchent plus depuis plusieurs mois, mais certaines licencent ce qui pourrait vite amener la M.V.M. à saturation.

De plus, votre cas est encore plus urgent que d'autres en raison de votre âge.

Nous savons que cette solution peut présenter des inconvénients, mais songez à votre situation si vous deviez rester longtemps en chômage total (ou même définitivement).

En effet, il faut vous préciser que l'accord du 14-10-74 qui prévoit la prise en charge par l'ASSEDIC des chômeurs économiques à 90 % jusqu'à concurrence d'un an, commence seulement à être connu dans sa véritable nature. Chaque dossier est étudié de très près ; ce qui demande un délai très long, mais surtout lorsqu'il y a eu refus d'une proposition de reclassement, les demandes sont indiscutablement refoulées.

Vous vous trouverez obligatoirement dans ce cas et il est de notre devoir d'attirer votre attention sur ce risque.

Nous attendons votre décision sous huitaine.

Veuillez ...

J.L.

# SOMMAIRE

## ● EDITORIAL

Bonnes vacances 1975... et pourtant !

## ● VIE FEDERALE

A travers l'action

## ● ÇA NE PEUT PLUS DURER

C'est le contenu de la conférence de presse HACUITEX qui s'est tenue le 12 mai à Paris pour exprimer nationalement, les problèmes rencontrés dans la période actuelle, par les travailleurs de nos professions. Des militants des entreprises en lutte pour l'emploi depuis de nombreux mois y participaient.

## ● LES CONGES PAYES 1975

Une grande victoire ouvrière à faire respecter : 2 semaines en 1936, 3 semaines en 1956, 4 semaines en 1963 dans les conventions collectives, mais avec de sérieuses restrictions.

La loi du 16 mai 1969 a étendu les 4 semaines à tous les travailleurs en supprimant les restrictions conventionnelles. C'est pour aider les militants que nous publions l'essentiel des dispositions applicables.

## ● L'AUTOGESTION EN YUGOSLAVIE

C'est le titre d'un dossier réalisé par la fédération suite à plusieurs sessions d'étude faites dans la région de Slovénie.

Partant de l'expérience d'autogestion yougoslave, cette réalité devrait nous permettre d'approfondir notre réflexion à tous les niveaux et plus particulièrement dans les débats sur la prise du pouvoir et la transition au socialisme.

Dossier à commander à la fédé, au prix de 7,00 F franco.

## ● L'ALGERIE EN 1974

Suite à l'article paru en août septembre 74, des camarades algériens et des coopérants français CFDT ont tenu à apporter leur analyse sur un pays qu'ils connaissent particulièrement. Nous leur donnons aujourd'hui la parole.

## ● QUOI LIRE PENDANT LES CONGES ?

Du temps pour lire et pour se détendre, aussi pour mieux vous faire apprécier ces moments indispensables, vous trouverez dans ce numéro quelques titres intéressants.

# En Juin

On commence d'aspirer aux congés après une année difficile et ce n'est que normal.

ET POURTANT ! la vie syndicale ne peut se relâcher, car :

- le chômage se poursuit,
- les patrons refusent de négocier valablement pour les salaires,
- les licenciements se continuent avec les fermetures d'entreprises,
- ds travailleurs poursuivent leur occupation d'entreprise depuis de nombreux mois pour s'opposer aux décisions arbitraires,

aussi,

## ● LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS RESTE NECESSAIRE

Des échéances, comme l'augmentation du SMIC, prévue pour le 1er juillet, peuvent être l'occasion de démontrer TOUS ENSEMBLE notre volonté d'aboutir.

## ● C'EST AUSSI L'HEURE DES BILANS pour l'année écoulée.

Dans chaque section syndicale, faisons le point :

- sur la participation des travailleurs à l'action syndicale,
- de l'aboutissement de nos revendications,
- sur l'avancée de notre objectif 3 + 1 tant au niveau des nouvelles adhésions que des nouvelles implantations

## ● ET SURTOUT NE PARTONS PAS SANS ETRE A JOUR

- de la rentrée des cotisations auprès des adhérents, mois de congés compris
- de la remontée des timbres au SCPVC, mois de congés compris, c'est important pour :

**Avoir les moyens,  
à tous les échelons de la CFDT**

**Pour poursuivre et accentuer  
notre action syndicale  
à la rentrée**

# HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - 75439 PARIS - Cédex 09

28<sup>e</sup> ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 2,00 F

- Abonnement annuel « NORMAL » : 20 F (10 numéros)
- Abonnement « TARIF REDUIT » : 15 F
- Abonnement « SOUTIEN et EXTERIEURS » : 25 F  
au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



Pour les changements d'adresse, le signaler très vite et joindre la dernière bande avec 1,60 F en timbre poste.



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, 75439 PARIS, Cédex 09  
FEDERATION DES INDUSTRIES HABILLEMENT,  
CUIR, TEXTILE C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 280-62-43

# BONNES VACANCES 75 ... ET POURTANT !

L'année de travail qui prendra fin au début des congés 1975 est aussi l'année que l'élection de Giscard avait placé sous le signe du « changement », aidé dans sa tâche par le patronat.

Les congés en 1975 sont toujours prévus par la loi ou les conventions collectives pour une période de 4 semaines, et pourtant... 5 semaines, c'est possible ! Mais là, rien de changé.

## EN FAIT, DE QUEL CHANGEMENT S'AGIT-IL ?

Les cadences en 1975, les conditions de travail, le pouvoir d'achat, tout cela a changé, c'est évident. Et pourtant... la fatigue (surtout nerveuse) s'est amplifiée, les conditions de travail pas améliorées, le pouvoir d'achat s'est dégradé pour tous.

La garantie d'un emploi en 1975, nous dit-on par voie d'une certaine presse et la télé, est fait pour assurer le plein emploi... Et pourtant, le chômage partiel ou total, les fermetures partielles ou totales d'entreprises, les licenciements collectifs ou individuels (brutaux ou déguisés) n'ont depuis longtemps atteint le niveau actuel.

Le changement par rapport à 74 a, en effet, bien existé, nous l'avons tous perçu. Il est clair en effet que la situation des travailleurs, au moment de partir, ou de ne pas pouvoir partir, en congés, s'est dégradée sensiblement par rapport à l'année dernière.

## AUSSI, VIGILANCE

Tout oublié pendant les vacances parce que l'on nous promet que cela va aller mieux à la rentrée !.. Cette année 1 du septennat de l'Empereur Giscard ne serait plus alors qu'un mauvais souvenir, qu'un accident de parcours... !

**VIGILANCE camarades**, le père Noël du coin du feu à la télé est aussi le loup au coin du bois. Et pendant les congés, il pourra agir librement.

- le loup du profit et des grands trusts ;
- le loup de l'Europe capitaliste ;
- le loup de la répression ou de l'intégration ;
- le loup des Assédic (les cotisations que paient les travailleurs vont augmenter pour payer les chômeurs, résultat d'une politique gouvernementale et patronale) et de la sécurité sociale.

**VIGILANCE camarades**, nous ne serons pas les agneaux et les giscard, ponia, durafour et consorts ne sont pas prêts de nous tondre ou de nous manger à la sauce intégration.

## C'EST POUR CELA QU'IL NOUS FAUT DES BONNES VACANCES 1975

Des vacances qui doivent nous permettre de refaire nos forces, de réfléchir plus librement à notre situation d'exploités et à notre lutte collective indispensable à tous les niveaux.

Des vacances qui, tout en nous détendant au maximum, ne nous démobiliseront pas mais qui, au contraire, nous permettront d'être mieux déterminés dans la lutte qui, elle, ne s'arrêtera pas parce que le changement véritable en dépendra.

Des vacances qui doivent nous permettre d'échanger des idées, de discuter avec d'autres personnes que notre milieu habituel, qui doivent nous donner la possibilité de profiter plus de la nature, d'écouter et de regarder enfin un peu plus les oiseaux à la place de la télé et de la radio, de lire des bouquins qui nous plaisent et qui nous enrichissent dans notre culture personnelle et collective (des idées à ce sujet dans Hacuïtex).

## MAIS AUSSI LA CONTINUITE DU COMBAT DES VACANCES

Cela aussi, c'est possible pour nous tous et c'est nécessaire quand on sait aussi que le pouvoir, lui, se sert souvent de cette période pour faire ses mauvais coups.

- Notre 5<sup>e</sup> semaine, c'est le moment d'en parler.
- Les chômeurs ou retraités C ou R sur la route des congés, cela s'écrit sur les murs ou sur la route.
- Les 40 heures, la retraite à 55 et 60 ans, cela se place dans une conversation.
- Les profiteurs capitalistes des marchands de « vacances », cela se dénonce à l'occasion.

Ce moment de détente que nous avons attendu pendant de longs mois, nous sommes bien contents de le voir arriver. Marre du toc et toc du métier à tisser, marre du goût de colle de la chaussure, marre du vrombissement de la machine à coudre, etc.

## Y EN A MARRE !!!

C'est sûrement vrai et c'est une raison de plus pour bien se reposer si on ne veut pas en avoir aussi marre dans un an.

## BONNES VACANCES A TOUS LES TRAVAILLEURS DE LA PART DE LA FEDE

Pour être bien reposés, tous en forme pour la lutte, bien disposés pour mener notre combat de classe de 1975 à 1976, mais aussi après, le changement de l'empereur Giscard ne se fera pas sur notre dos, c'est trop facile.

Giscard y en a marre !

Ce sera ta fête avant et à la rentrée !

14 mai 1975  
ROBERT HANTZ

# A TRAVERS L'ACTION →

Toute l'action de ces dernières semaines ne peut-être reprise ici. Vous pouvez vous reporter utilement au compte-rendu de la Conférence de Presse Nationale du 12 mai dont l'essentiel est repris dans ce bulletin.

- Etablissements BERGES Habillement le Faug (31)  
7 semaines de grève avaient été nécessaires pour obtenir un accord dans cette entreprise (voir Vie Fédérale avril 75).

L'employeur a décidé de prendre sa revanche. Il a commencé par reculer d'un mois la date des élections au Comité d'Entreprise.

Le 7 mai, les ouvrières trouvent la **porte de l'usine fermée** avec un écriteau indiquant « fermeture pour cause de coupure de courant ». Les services de l'EDF ont été contactés et ont précisé qu'aucune coupure n'était prévue !

En fait, le 7 mai, c'était le jour de la paie et le patron avait décidé de donner des acomptes. Il a fermé l'entreprise car il avait peur des réactions des filles. Il s'était quand même assuré la présence de quelques ouvrières qui étaient venues tôt le matin.

Le 10 mai, 30 ouvrières, dont 29 grévistes recevaient une lettre recommandée annonçant leur licenciement pour « fautes lourdes ».

L'employeur accuse les ouvrières d'avoir saboté la production et leur dit « Vous défendre ne servira à rien ».

En fait la section CFDT constate que le patron avait constitué une **chaîne de production avec uniquement des grévistes**, que l'organisation du travail était défectueuse. Des ouvrières non licenciées, écourées par toutes ces manœuvres sont venues trouver les ouvrières licenciées pour leur dire avoir constaté que nombre de pantalons mal faits par la chaîne de non grévistes, avaient été imputés à la chaîne des grévistes.

Aux établissements BERGES, l'action continue pour supprimer ces licenciements abusifs.

- CIP ex. BAILLEUL Nœux-les-Mines (62)  
Comme rappelé dans le précédent bulletin, l'action a démarré début avril dès l'annonce de la fermeture de l'atelier de Nœux-les-Mines et de Bruay. **L'occupation avec production est la forme d'action choisie par les filles.**

Le 12 mai, les travailleuses de Haisnes-la-Bassée (atelier principal de l'entreprise CIP) décident d'occuper l'entreprise pour obtenir le paiement des salaires à Nœux-les-Mines et à Bruay ainsi que la garantie de l'emploi sur l'ensemble des ateliers. Le directeur est ensuite **séquestré pendant 2 jours et 1 nuit**. Un accord ayant pu se faire le directeur est relâché. Il en profite pour remettre en cause l'accord. Aussitôt, les filles le séquestrent à nouveau. Au milieu de la nuit, la police est intervenue pour libérer le directeur. Un accord a pu enfin se faire sur le paiement des salaires.

Le 28 mai, la direction avec l'aide des cadres a engagé l'épreuve de force. Alors que les ouvrières occupaient toujours l'entreprise, les cadres ont occupé à leur tour, mais pour faire sortir de la marchandise. Il s'en est suivi une bagarre générale avec quelques coups. Finalement, les cadres sont partis, les filles ayant accepté le principe d'un vote pour connaître la position de l'ensemble du personnel sur la forme d'action. La majorité s'est prononcée pour la poursuite de l'occupation, sauf l'atelier d'Hazebrouck où il n'y a pas d'organisation syndicale.

Le 3 juin un accord est intervenu. Il prévoit que le personnel de Nœux-les-Mines et Bruay viendra travailler à Haisnes-la-Bassée. Le transport sera effectué par la direction. L'atelier d'Hazebrouck continue. Le chômage partiel sera réparti entre les deux ateliers restant (Hazebrouck et Haisnes). Le paiement du chômage et des jours de grève ont été obtenus. Paiement également des heures de délégués que le patron refusait de payer depuis 2 mois.

L'entreprise CIP étant en règlement judiciaire une étude d'ensemble sera faite sous contrôle de l'autorité judiciaire et de l'expert au CCE.

#### ● EVERWEAR Saint-Quentin (02)

L'action continue. Les travailleurs continuent à fabriquer et à vendre les couvre-lits.

Les discussions de reprise de l'entreprise avancent lentement.

Les propositions d'un groupe allemand portent sur un petit nombre de travailleurs et le financement est mince.

Le groupe Agache-Willot a proposé début juin un plan de relance avec la reprise de 81 travailleurs alors que 130 ont manifesté le désir de rester à Everwear.

De plus, ce plan est étalé dans le temps, les derniers réembauchés le seraient en avril 1976.

Les travailleurs avec la section CFDT continuent l'action pour la reprise du maximum de travailleurs avec le maintien des avantages acquis.

#### ● 6 HEURES HACUITEX A EPINAL

Le 24 mai à Epinal, un stand CFDT est planté sur le champ de mars, face à la chambre patronale. La CFDT Hacuitex invitait ainsi la population et les travailleurs de nos professions à venir s'exprimer sur les problèmes d'emploi.

Des panneaux permettaient l'expression libre, l'affichage de fiches de paie, la situation de l'emploi, etc...

Une conférence de presse a eu lieu à ce stand. Elle a été l'occasion pour la région Lorraine de s'exprimer publiquement sur les nombreux problèmes des travailleurs et de préciser nos revendications.

Des lettres pétitions ont été signées au cours de cette journée, pour demander l'ouverture de négociations dans les différentes branches

#### ● TANNERIES FRANÇAISES REUNIES Annonay (07)

L'action pour le redémarrage de la tannerie se poursuit. Une nouvelle rencontre à la préfecture a eu lieu le 14 mai. Cette réunion devait permettre de négocier les conditions d'une éventuelle reprise partielle. En fait le projet n'était pas plus avancé que lors de la réunion du 23 avril.

Le préfet continue de faire des déclarations et des promesses de création d'emploi mais rien ne bouge.

Les fédérations CGT et CFDT ont diffusé un communiqué de presse pour dénoncer cette situation.

Le 30 mai devait avoir lieu l'assemblée générale constitutive de la nouvelle société. Cette assemblée générale a été reportée ainsi que la négociation prévue. Edmond Maire au nom de la Confédération a fait une déclaration à la presse pour protester contre ce nouveau retard apporté à une solution possible.

Les tanneurs, qui ne veulent plus être menés en bateau, réagissent et le 6 juin ils décident d'occuper à nouveau la mairie d'Annonay. L'après-midi tout en maintenant l'occupation, ils bloquent l'étape du Dauphiné Libéré et distribuent des tracts. Ils exigent du directeur de la course une déclaration à la radio... à suivre...

## ● SOCOTAL Cherbourg (50) Habillement

Comme d'autres sections, les travailleurs de Socoval ont participé à la journée nationale d'action Habillement du 14 mai pour obtenir un accord national sur les salaires. Les filles ont été nombreuses à débrayer et à participer à l'assemblée générale.

Leur employeur, M. Sartoris n'a pas apprécié cette grève d'autant plus qu'il est président de la chambre patronale.

Cette journée nationale d'action a permis d'obtenir une nouvelle rencontre paritaire salaire qui aura lieu le 20 juin.

# SUR LE PLAN NATIONAL

## — GANTERIE

A la réunion paritaire du 12 mai 1975 les patrons ont proposé le point 100 à 5,00 au 1er juillet 75 et 5,25 au 1er novembre 1975, 5,35 au 1er janvier 76.

Ils refusent d'accorder le 13ème mois en 1975.

## — CHAUSSURES

Le 26 mai s'est tenue une commission emploi chaussures. Les patrons ont annoncé qu'ils envisageaient un dégagement de 3000 travailleurs d'ici la fin de l'année.

La CFDT a rappelé la nécessité de discuter un accord permettant le départ en retraite à 60 ans. Nous avons rappelé également que les licenciements ne doivent pas intervenir avant l'utilisation des 320 heures de chômage partiel.

## — TEXTILE NATUREL

Un accord en date du 29 mai 75 modifie différents articles de la convention collective et porte le délai d'information avant réduction d'horaire, à une semaine. Concernant l'indemnité de départ en retraite, il est maintenant précisé que les appointements à prendre en considération sont ceux des 3 derniers mois.

Concernant l'indemnisation de la maladie, il est précisé que pour les salariés embauchés dans une entreprise à la suite d'un licenciement collectif d'une autre entreprise ressortissant de la convention, la condition d'ancienneté de 2 ans ouvrant droit à l'indemnisation de la maladie dans la nouvelle entreprise est réduite à 6 mois.

## — Habillement : Election IRIHA

Les élections nationales à la caisse de retraite de l'Habillement auront lieu par correspondance du 3 au 16 novembre 1975, mais nous devons déposer une liste de 90 candidats avant le 30 juin

Un bulletin a été expédié le 27 mai aux sections Habillement Il faut faire remonter des listes de candidats le plus tôt possible à la fédé.

Pour être candidat, il faut cotiser à l'IRIHA, avoir 18 ans, être français ou assimilé, les retraités peuvent également être candidats.

Les élections ont lieu tous les 6 ans. L'assemblée générale se réunit tous les 3 ans. En 1969, la CFDT avait recueilli 24 % des voix et 17 élus. Le plus urgent : il faut 90 candidats à déposer le 30 juin.

Des bulletins « spécial élection » et des feuilles « bulletins de candidatures » supplémentaires sont à la disposition à la fédé.

## — Chômage partiel

Modifications à apporter à la note « pratique syndicale ».

« nos droits en cas de chômage » (Hacuitex CFDT février 75).

Allocations conventionnelles complémentaires (page 3)

à partir du 2 juin 75, le taux de l'heure passe de 3 F à 3,50 F.

## Nombre d'heures indemnisiées

Le nouvel accord signé entre le CNPF et FO ne prévoit aucun contingent d'heure.

L'interprétation patronale est :

320 heures, alors qu'une décision ministérielle en date de février a porté le nombre d'heure à 470 heures pour l'année 1975.

C'est ce chiffre de 470 heures qu'il faut faire appliquer. Pour le textile naturel, un accord a été signé dans ce sens.

— Chômage total ASSEDIC  
(page 5)

Depuis le 2 juin 75, l'indemnité journalière ne peut être inférieure à 20 F au lieu de 17,50 F.

A la fin des délais prévus, l'indemnité réduite ne peut être inférieure à 17,39 F au lieu de 15,22 précédemment.

— SMIC

Depuis le 1er juin 1975, le SMIC est porté à 7,12 F de l'heure.

## A TRAVERS L'ORGANISATION

### ★ FORMATION

— Journée d'étude Habillement  
Lorraine le 28 avril à Nancy

Cette journée regroupait 13 militants de 5 sections syndicales.

Elle a été l'occasion de faire le point de l'implantation CFDT, des résultats obtenus dans les entreprises ainsi que de réfléchir sur la pratique syndicale et les possibilités d'imposer aux patrons un accord de salaire.

— Journée d'étude sur l'emploi à  
Annonay le 29 avril

Cette journée axée sur l'emploi pour le secteur Annonay et le Pilat a réuni 26 participants.

— Sessions régionales

Un certain nombre de sessions régionales se sont tenues :

— région parisienne du 21 au  
23 mai 75,

— région Champagne - Ardennes du 21 au 23 mai 75,

— région Alsace du 28 au 30 mai 75,

— région Pays de Loire, du 28 au 30 mai 75,

— région Aquitaine du 4 au 6 juin 75.

— Sessions cadres fédéraux Ha-cuitex

Elle s'est tenue du 20 au 23 mai

75 à Bierville avec 19 participants. Cette session, la première du genre organisée par notre fédération, a été l'occasion d'approfondir les orientations de la CFDT et de la fédération Hacuitex.

### ★ BUREAU FEDERAL

Il s'est tenu le 13 mai 1975 à Paris. Il a été entièrement consacré à l'action revendicative et à la préparation du Conseil Fédéral de juin.

### ★ CONSEIL FEDERAL

Il s'est tenu à Bierville du 9 au 14 juin 1975. Les 2 premiers jours ont été consacrés à la formation économique et la dimension internationale des problèmes de nos industries. Cela a permis de mieux connaître les problèmes économiques européens et internationaux de nos professions, ainsi que d'adapter notre action syndicale face à l'évolution prévisible.

2 autres journées ont été consacrées à établir le plan de travail de la fédération pour l'année syndicale 75-76.

Enfin, le conseil fédéral a mis au point le rapport qui sera présenté au prochain Comité National Fédéral des 21-22 novembre au Puy.

L'action revendicative, la situation des effectifs, la formation ont également été discutées.

# Ça ne peut plus durer !

Faisant suite à une décision du conseil fédéral qui demandait une **expression nationale** sur les problèmes de l'emploi, les conflits en cours, ainsi que sur les importations « dites sauvages », la fédération a tenu une conférence de presse le 12 mai 1975.

Participaient à cette conférence, le secrétariat fédéral, la commission emploi, ainsi que des représentants des sections syndicales en lutte.

## ● LES PROFESSIONS DE L'HABILLEMENT, DU TEXTILE ET DU CUIR REPRESENTENT 80 % DU CHOMAGE PARTIEL INDEMNISE EN FRANCE

D'entrée, Roger Toutain situait le problème dominant : **L'EMPLOI**. Mais nos professions connaissent aussi les bas salaires, les salaires liés au rendement, la dégradation des conditions de travail.

Produisant des articles essentiellement de consommation, les industries de l'habillement, du cuir et du textile sont les premières touchées dès qu'il y a stagnation du pouvoir d'achat.

Elles sont les premières et les plus durement touchées par les mesures patronales :

- baisse d'horaire,
- chômage partiel,
- chômage total,
- licenciements.

### Chômage partiel

Le nombre de journées indemnifiables au titre du chômage partiel est passé de 65 907 en février 1974 à 266 653 en février 1975 pour l'habillement, le cuir et le textile.

### Baisse du pouvoir d'achat

Les salaires en-dessous de 1 500 F net en 1974 d'après l'INSEE sont de 32 % pour l'ensemble des professions en France. Pour l'Ha-cuitex, les salariés payés en dessous de 1 500 F net représentent 74 % dans la blanchisserie et l'habillement, 63 % dans la chaussure, 60 % dans le cuir, 51 % dans le textile.

### **Salariés liés au rendement**

La baisse du pouvoir d'achat et la situation de chômage sont intolérables d'autant plus que c'est dans nos professions où le salaire lié au rendement est le plus répandu et se développe sous différentes formes.

La Fédération Hacuitex lutte en permanence contre ces situations et accorde une priorité aux bas salaires et à toutes les disparités créées et entretenues par le capitalisme.

### **DEGRADATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI**

Tous les secteurs sont touchés. Partout, il y a récession, réduction d'horaires, chômage partiel, réduction d'effectif, licenciements. Certaines régions sont plus touchées que d'autres. Cela ne se pose pas seulement dans les petites et moyennes entreprises, mais aussi dans les groupes tels que Prouvost, Rhône-Poulenc Textile, Agache-Willot, Courtauld, DMC Texunion, André, etc.

### **UNE POLITIQUE DE POURRISSEMENT**

Alors qu'une réponse politique et économique s'impose, nous nous heurtons à une politique de pourrissement des conflits en cours de la part du patronat et du gouvernement. **Le pouvoir organise le chômage au lieu de développer l'emploi.**

### **MALGRE CETTE SITUATION,**

### **IL N'Y A PAS CRISE POUR TOUT LE MONDE**

La situation n'est cependant pas mauvaise pour tous les patrons. Des entreprises de toutes tailles profitent de la crise pour se restructurer. Ceci se concrétise par des reprises à moindre coût d'entreprises en dépôts de bilan, la reprise d'une partie seulement du personnel, la remise en cause des salaires et des avantages acquis.

## **● LE COMMERCE MONDIAL**

Après avoir situé nos professions ainsi que leurs problèmes dominants, deuxième partie de l'exposé introductif :

### **Concurrence « déloyale » et importations « sauvages »**

A tous les niveaux, les patrons, notamment ceux du textile et de l'habillement, mais aussi ceux de la chaussure, de la ganterie, de la pêche, du vin, se plaignent des importations des pays de l'Europe, mais encore plus du Tiers-Monde ou des pays de l'Est.

### **Redéploiement de l'industrie, du commerce, de la production et des échanges**

Le redéploiement se fait au niveau mondial sous l'empreinte et l'impulsion des Etats-Unis dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail. Mais les fusions, les concentrations sont bien antérieures à la crise.

**Depuis 10 ans, tous les principaux groupes textiles ont investi en Afrique et en Asie.**

Il s'agit bien d'une politique volontariste qui a pour but l'augmentation du profit. M. Biosse Duplan, PDG de DMC, ne s'en cache pas d'ailleurs : dans une déclaration dans « Investir » du 6-1-75, il déclarait :

« Toute notre politique consiste à développer les investissements  
dans les pays où l'on trouve non seulement de la main-d'œuvre,

« mais aussi la matière première et cela sans perturber l'armature industrielle du groupe en France. Nous ne produisons plus dans l'hexagone, par exemple, qu'un faible pourcentage de filés et d'écrus dont nous avons besoin. Cela nous permet de les importer à des prix avantageux, soit de les faire fabriquer par nos usines d'Afrique Noire ».

#### Dans la confection, c'est la même politique

- Bidermann fait fabriquer des pantalons en Hongrie, destinés au Marché Commun.
- Rosy fait fabriquer en Corée et en Roumanie.

#### En janvier 1974, le CNPF organisait une journée d'information sur l'implantation dans le Sud-Est Asiatique

Le patronat a vraiment une mauvaise mémoire. En fait, ce sont les incendiaires qui maintenant crient au feu.

#### On ne peut pas parler d'importation sans parler d'exportation

Il est, en effet, important de se situer qu'un des éléments de la balance commerciale (les importations).

En effet, en regardant de plus près, on constate que les industries de la laine, des filés de lin, des filés fibres artificielles ou fils synthétiques, du vêtement féminin, de la bonneterie et de la maille, exportent tous plus qu'ils n'importent.

### ● LA POSITION DE LA FEDERATION HA-CUI-TEX CFDT

Il faut tout d'abord situer les problèmes dans leur ensemble : le système capitaliste, les échanges internationaux n'échappent pas à cet environnement.

L'exploitation des travailleurs ne se fait pas seulement au niveau mondial.

Les pays industrialisés imposent leur domination économique, politique et technologique au travers d'une politique dite de coopération. Le but de ces pays capitalistes : accentuer leur profit et leur domination.

**La fédération revendique un autre type de développement que celui organisé par le capitalisme.**

La CFDT estime nécessaire le développement industriel des pays du tiers-monde ainsi que la création d'emplois permettant aux travailleurs de ces pays de trouver du travail sur place et de ne plus être obligé d'émigrer.

La CFDT précise toutefois qu'il faut éviter que ces pays se trouvent avec une mono-industrie et connaissent comme nous les bas salaires, les mauvaises conditions de travail, etc.

Cela doit donc s'accompagner d'une politique active d'emploi et d'une politique sociale en France, mais aussi dans les pays en voie d'industrialisation.

En France, cela doit notamment s'effectuer par :

- la réduction du temps de travail et des cadences ;
- l'avancement de l'âge de la retraite ;
- la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés.

La politique d'emploi et la politique sociale étant liées, mais non réalisées, nous ne pouvons immédiatement que nous battre pour le non

aux fermetures, pour la garantie de l'emploi et du salaire réel en toutes circonstances.

## ● LE PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT

Ce plan va dans le sens de l'aggravation du chômage.

Il s'agit, en effet, d'une relance sélective de certains secteurs de l'industrie qui ne sera pas à l'origine de nouvelles créations d'emplois. Ce plan ne relance pas non plus la consommation.

Le gouvernement récompense en fait quelques grandes firmes nationales et multinationales afin de les aider encore un peu plus dans leur expansion internationale, d'ailleurs amorcée déjà bien avant la crise.

**Le plan gouvernemental n'apporte rien aux travailleurs.**

C'est donc par la poursuite de leurs actions que les travailleurs exigeront une autre politique prenant en compte leurs revendications de garantie de l'emploi et des ressources.

## ● LES TRAVAILLEURS EN LUTTE POUR LA GARANTIE DE L'EMPLOI

Ce sont ensuite les représentants de certaines entreprises en lutte qui ont présentés brièvement leurs conflits ainsi que leurs méthodes de lutte.

### TANNERIES D'ANNONAY (300 salariés)

Les travailleurs sont en lutte contre la fermeture de la tannerie qui a été prise par une décision unilatérale du tribunal de commerce de Paris.

Depuis le 2 juillet 1974, ils occupent l'usine et fabriquent.

Diverses actions sont entreprises pour faire pression sur les pouvoirs publics : demande de séance extraordinaire du conseil municipal, occupation de la mairie, manifestation à la préfecture, conférence de presse régionale, inauguration d'un parc par la présence des tanneurs lors d'une inauguration officielle et débat avec le préfet chargé de l'inauguration, blocage du centre d'Annonay avec distribution de tracts, présence à la semaine du cuir à Paris, présence à la fête de l'Huma, réalisation d'un film en super 8 sonore pour populariser leur lutte, opération portes ouvertes avec la participation de 15 000 personnes, etc.

Malgré les différentes promesses qui leur ont été faites, aucun emploi nouveau n'a été créé depuis 9 mois.

### BAILLEUL

Les travailleurs de cette entreprise qui a été reprise en location gérance par la CIP sont à nouveau en lutte pour la sauvegarde de leur emploi.

Dans l'usine de Nœux-les-Mines, le personnel occupe et fabrique. Cette fabrication n'est pas la reprise de la fabrication de l'entreprise, mais elle est laissée à l'initiative du personnel selon sa propre créativité.

### EVERWEAR (St-Quentin)

En juillet 1974, l'entreprise dépose son bilan et un syndic est désigné. Les travailleurs passent aussitôt à l'action. En janvier 75, annonce au CE de l'arrêt définitif de l'exploitation. En février 75, les travailleurs en assemblée générale décident d'occuper l'usine, de produire, de vendre et de se payer.

Depuis, plusieurs payes ont été assurées. Mais des échéances arrivent :

- 10 avril : jugement en appel contre l'expulsion de l'ensemble des grévistes ;
- 14 avril : fin du préavis de deux mois.

#### RHONE POULENC TEXTILE

30-1-75, annonce au CCE de l'arrêt définitif de la fabrication de la rayonne à Vaulx-en-Velin. 800 personnes touchées directement avec menace pour 1 300 salariés. Dès l'annonce de cette fermeture, les travailleurs réagissent.

Création d'un comité de lutte sous la responsabilité de la CFDT et de la CGT.

Le comité de lutte a permis d'associer l'ensemble des travailleurs à la lutte et notamment les 50 % du personnel non syndiqué.

Differentes actions ont déjà été menées :

- 1 300 grévistes investissent le palais des congrès à Lyon où la direction générale tient une réunion d'information aux cadres du groupe ;
- manifestation à Vaulx sur l'autoroute avec distribution de tracts ;
- manifestation avec distribution de tracts à l'aéroport de Lyon et à la gare de Peyrache ;  
diffusion d'un journal édité à 40 000 exemplaires.

Une montée à Paris est prévue dans les prochains jours pour l'ensemble des usines du groupe textile. L'objectif étant le siège social de Rhône-Poulenc SA.

#### CYCLONE

Un plan de redressement est proposé au CE du 12-5-75 avec 65 suppressions de poste. Il sera soumis aux travailleurs le 13, afin d'envisager l'action. L'usine d'Avranches serait engagé du groupe et reprise par un autre industriel.

#### BOUSSAC

La démission de Sarre et la nomination de Jean-Claude Boussac ont à nouveau fait parler de ce groupe.

Il faut préciser que les suppressions d'emploi et les fermetures d'entreprises ne datent pas d'aujourd'hui, de 25 000 travailleurs en 1953, le groupe en compte encore 14 000 en 1975.

La situation actuelle est faite de suppositions et d'inquiétudes, mais il ne s'agit pas seulement d'un problème Boussac, il est lié à l'ensemble de la politique de restructuration de l'industrie textile en France.

#### QUESTIONS POSEES PAR LES JOURNALISTES ET REPONSES DONNEES

Question : Y aura-t-il des initiatives d'actions fédérales dans les prochains temps ?

Réponse : Le problème d'emploi est plus un problème qui concerne l'ensemble des professions. La fédération fera sa part de travail en popularisant les conflits en cours, en popularisant les revendications, en soutenant les actions en cours. A notre avis, l'action devrait être interprofessionnelle tant au niveau régional que national.

**Q. : Quelle est actuellement l'organisation des chômeurs au travers des comités de chômeurs ?**

**R. :** Le problème concerne plus les personnes en chômage total. En cas de chômage partiel, les salariés restent toujours en lien avec le syndicat. Au niveau confédéral, des initiatives intéressantes sont actuellement en cours dans différentes régions pour l'organisation des chômeurs totaux.

**Q. : Pouvez-vous illustrer ce qu'on appelle le paternalisme chez Boussac ?**

**R. :** La question concernant la garantie de l'emploi est actuellement primordiale, mais la garantie de l'emploi passe aussi par la garantie des équipements collectifs tels que les crèches. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est le fait que le développement de ce qu'on appelle les avantages sociaux de Boussac ont été liés à une poétique de bas salaires dans l'ensemble du groupe.

**Q. : La fédération favorise-t-elle les productions sauvages comme forme d'action ?**

**R. :** Oui, la fédération favorise cette forme de lutte. C'est un important moyen de sensibilisation.

Il ne s'agit pas de réaliser une production à outrance, mais elle est aussi un moyen de survivre. Ce qui nous semble intéressant, c'est la forme de grève active.

**Q. : La création d'un comité de lutte à Rhône-Poulenc (Vaulx-en-Velin) a certainement créé des problèmes. De quels types sont-ils ?**

**R. :** L'objectif du comité de lutte a été de ne pas laisser en dehors de la lutte les 50 % des travailleurs non syndiqués.

C'est ainsi que deux représentants par atelier ont été nommés au sein du comité de lutte.

Le comité de lutte discutait des actions à entreprendre, puis ces propositions ont été discutées au niveau de chaque atelier. Cela revenait ensuite à nouveau au comité de lutte.

Les problèmes ne sont pas venus de l'intérieur de l'entreprise, mais des structures de la CGT au niveau local. Il semble que ce soit le mot « lutte » qui les ait gênés. La CFDT est prête à appeler le comité « comité d'action » ou « comité de sauvegarde », l'essentiel c'est qu'il permette la participation de tous les travailleurs concernés.

**Q. : Il semble que la revendication de la réduction du temps de travail soit en retrait par rapport aux autres revendications tels que l'indemnisation du chômage et l'avancement de l'âge de la retraite ?**

**R. :** L'avancement de l'âge de la retraite est aussi une forme de réduction du temps de travail. Ce que nous constatons actuellement, c'est une accentuation des normes de travail. Il est donc important de ne situer la lutte uniquement sur la réduction du temps de travail, mais aussi sur la suppression du rendement, du salaire lié au rendement, de l'amélioration des conditions de travail.

**Q. : La CGT au niveau confédéral semble revenir un peu de son objectif de la reprise de la consommation ?**

**R. :** Nous estimons que la reprise de la consommation est importante car les salariés de nos professions — blanchisserie, habillement, cuir, textile — sont directement liés au niveau de consommation en France. Mais c'est la satisfaction de l'ensemble de nos revendications qu'il faut prendre en considération.

# Les Congés Payés 1975

## DES PRECISIONS TRES UTILES

C'est la loi du 16 mai 1969 qui est applicable et qui annule toutes les restrictions à la 4ème semaine prévue dans les Conventions Collectives. Par contre, tout ce qui est supérieur à la loi, reste applicable comme les congés d'ancienneté. Le petit guide juridique CFDT 1975 indique l'essentiel de la loi qui est à compléter par les dispositions plus avantageuses de la Convention Collective applicable à l'entreprise.

De plus, dans la période où sera calculée les congés payés cette année, il y a eu beaucoup de chômage, aussi il y aura lieu d'être très vigilant.

## DROIT AU CONGE

Tous les travailleurs y ont droit qu'ils soient ouvriers, mensuels ou apprentis. Le congé doit être une période de repos effectif. Il est interdit de travailler pendant le congé, des sanctions sont prévues contre le salarié et l'employeur qui seraient en infraction à cette règle. Le congé doit être obligatoirement pris, on ne peut le remplacer par une indemnité s'ajoutant au salaire correspondant au temps de congé pendant lequel on aurait travaillé.

## DUREE DU CONGE

### A) CONGE NORMAL

C'est 2 jours de congé par mois de travail effectif ou par période de 24 jours de travail (soit 24 jours pour 12 mois) pendant la période de référence qui va du 1er juin au 31 mai de l'année en cours.

24 jours ouvrables — jours fériés en plus. Il s'agit de jours ouvrables... Par conséquent, les jours fériés légaux inclus dans le congé ne peuvent être considérés comme jours ouvrables et ont pour effet,

d'allonger d'autant la durée du congé. C'est le cas par exemple du 14 juillet et du 15 août, ce qui reporte souvent la reprise au mardi.

**Calcul de la durée du congé.** En cas d'année incomplète, il faut d'abord calculer la durée annuelle du travail effectif pendant la période de référence qui va du 1er juin au 31 mai.

**Par mois de travail effectif, il faut entendre :** les périodes équivalentes à 4 semaines ou à 24 jours de travail sur 6 jours par semaine ou 20 jours s'il est réparti sur 5 jours.

**Sur ce point, le Ministère du Travail a précisé que** le travailleur qui justifie de quarante huit semaines ou de douze fois 24 jours (20 si l'horaire est réparti sur 5 jours) de service effectif au cours de l'année de référence a droit à son congé intégral (réponses à des questions de parlementaires - Journal Officiel des débats de l'Assemblée Nationale des 26.8.72 au 10.3.73).

Un salarié qui aurait plusieurs jours d'absences, même à plusieurs reprises a donc droit à ces 24 jours de congé si son temps de travail total est de 48 semaines (y compris les congés de l'année précédente). **Cette position** du Ministère du Travail est contestée par certains patrons et certains tribunaux mais il faut la faire appliquer.

Pour décompter la durée du travail effectif donnant droit aux congés payés, il faut inclure :

- La durée du congé payé précédent,
- Les arrêts pour congés maternité,
- Les périodes d'arrêts occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle dans la limite maximum d'un an.
- Les congés familiaux, jours fériés,
- Les périodes de maintien ou de rappel sous les drapeaux,
- Les périodes de congé-éducation et de congé pour la jeunesse,
- Les périodes de chômage partiel,
- Les stages de Formation Professionnelle.

**Attention :**

A toutes ces périodes assimilées par la loi en travail effectif, il faut ajouter celles prévues par les conventions collectives.

**B) LES CONGES SUPPLEMENTAIRES :**

**— Les mères de famille —**

La loi du 16 mai 1969 rétablit les congés supplémentaires légaux en faveur des jeunes mères de famille. Les mères de famille salariées ou apprenties de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente (donc de moins de 22 ans au 30 avril de l'année en cours) ont droit à un congé supplémentaire de deux jours par enfant à charge (l'enfant à charge est celui qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours).

**— Ancienneté —**

Pour les jours de congés, en raison de l'ancienneté, il faut se reporter aux Conventions Collectives. En général, ils sont :

Pour 20 ans : 1 jour ; 25 ans : 2 jours ; 30 ans : 3 jours.

### **— Les jeunes —**

Les travailleurs de 21 ans au 30 avril de l'année précédente ont droit à un congé de 24 jours ouvrables même s'ils sont dans l'entreprise depuis peu. Mais ils ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation des jours acquis par leur présence effective.

### **DATE DES CONGES**

**La période légale va du 1er Mai au 31 Octobre.** La période de prise de congé est précisée par les Conventions Collectives ou, à défaut, fixée par l'employeur après consultation des délégués du personnel et du Comité d'entreprise.

Légalement, elle doit être portée à la connaissance du personnel au moins 2 mois avant la date prévue. La Convention Collective des Textiles Natuels précise 3 mois, l'Habillement avant le 1er mai.

Les conjoints travaillant dans la même entreprise ont droit au congé aux mêmes dates.

### **FERMETURE ANNUELLE**

Elle peut gêner les salariés dont le temps de présence ne donne pas droit à un congé couvrant toute la durée de la fermeture de l'entreprise. Ils peuvent alors bénéficier d'allocations légales de chômage partiel.

Si la fermeture se prolonge au-delà des 4 semaines, l'employeur est tenu de verser aux salariés pour chaque jour supplémentaire de fermeture, une indemnité correspondant à l'indemnité journalière de congés payés.

### **COMMENT PRENDRE LE CONGE ?**

Il ne peut être fractionné qu'avec l'accord de l'intéressé, mais une fraction d'au moins 12 jours continus doit être attribuée pendant la période légale (1er mai - 1er octobre)

**Congés supplémentaires pour fractionnement :** lorsque le reliquat de congé est pris en dehors de la période légale, du 1er mai au 31 octobre, il ouvre droit à un congé supplémentaire :

- 2 jours lorsque le nombre de jours de congé pris en dehors de la période légale est au moins égale à 6,
- 1 jour lorsqu'il est compris entre 3 et 5 jours.

L'attribution de ces jours est due au salarié embauché en cours d'année comme à tout salarié, même s'il bénéficie d'un congé de moins de 24 jours. Il suffit qu'il prenne une fraction minimum de ce congé hors de la période mai-octobre.

Que le fractionnement soit à l'initiative de l'employeur ou à la demande du salarié, il suffit qu'il y ait accord entre les parties sur la date pour que ces jours soient dûs.

### **INDEMNITE DE CONGES PAYES**

Deux méthodes sont possibles. L'employeur doit faire les 2 calculs et c'est la méthode la plus favorable à chaque salarié qui doit être ap-

pliquée (voir modalité d'application pour les ouvriers payés au rendement et mensualisés).

## 1) - INDEMNITE CORRESPONDANTE AU 1/12<sup>e</sup> DU SALAIRE TOTAL PERÇU PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE

### — Quel est ce salaire ? —

Il s'agit des **sommes brutes**, avant toutes retenues légales, gagnées du 1er juin 1974 au 31 mai 1975, c'est-à-dire :

— **Y compris** les heures supplémentaires et certaines primes étroitement liées au travail effectué (prime de rendement, productivité, ancien- neté, assiduité et les congés de l'année précédente)

— **On doit y ajouter** le cas échéant, un salaire fictif correspondant aux périodes assimilées à du travail effectif (congés maternité, accidents de travail, congé éducation, chômage partiel, etc...).

**Attention ceci est important**, surtout pour cette année. Bien vérifier si dans ce calcul pour les périodes de chômage, congé éducation etc, non rémunérées, il a été rajouté un salaire correspondant à ce qui aurait été gagné si le travailleur avait perçu un salaire.

— **Ne sont pas comprises** les sommes correspondantes à un remboursement de frais ou à une compensation de risques (primes de trans- port, de salissures, panier, etc) et les gratifications diverses versées à un intervalle important (6 mois à 1 an).

— **Un problème se pose** en ce qui concerne les compléments de salaires ou indemnités versés en cas de maladie, que certains em- ployeurs ou tribunaux veulent exclure. Une chose est certaine et les arrêts de tribunaux l'ont clairement indiqué, ces compléments versés en cas de maladie doivent être considérés comme des salaires. Il faut donc les faire inclure dans les sommes servant au calcul des congés.

La CCN Habillement quant à elle précise « toutes les indemnités complémentaires ayant supporté les cotisations de sécurité sociale y compris la maladie, sont comprises dans le calcul du 1/12<sup>e</sup> ».

### — Jours fériés pendant es congés payés —

Dans la plupart des branches HA.CUI.TEX, les Conventions Col- lectives prévoient le paiement de tous les jours fériés. En conséquence, les jours fériés dont le paiement est prévu doivent s'ils tombent un jour habituellement travaillé, être payés en plus du 1/12<sup>e</sup> de salaire.

En 1975, le 14 juillet et le 15 août tombant un jour travaillé, devront être payés en plus du 1/12<sup>e</sup>, si ceux-ci se trouvent pendant la période des congés. Cela s'applique aux ouvriers payés à l'heure, comme aux ETAM et aux ouvriers mensualisés.

### — Paiement des jours de travail effectués pendant le mois de congés

Le mois comprend 4 semaines de congés payés, plus un jour de congé remplaçant le jour férié + 1 jour ou deux ou plus de jours de travail suivant que les congés tombent en juillet, en août ou à cheval sur deux mois.

— Pour les ouvriers payés à l'heure ou au rendement non men- sualisé, ils doivent être payés sur la base des heures effectuées (8 ou 9 heures selon les cas).

— Pour les ouvriers mensualisés et les ETAM les jours travaillés devront être payés selon les modalités retenues dans l'entreprise pour la mensualisation des salaires.

**ATTENTION** : Les employeurs vont essayer de rester au forfait de 174 Heures et de ne pas appliquer le 1/12<sup>e</sup> plus le jour férié et les heures travaillées sous prétexte que les salariés gagneraient pendant les congés plus que s'ils avaient travaillé.

Ils essaieront même pour cela, de s'appuyer sur le fait que la loi précise que les congés sont limités à 24 jours. Mais si la loi prévoit un maximum de 24 jours elle ne limite pas l'indemnité de congés au salaire de 24 jours ouvrables puisqu'elle prévoit 1/12<sup>e</sup> des salaires alors que 24 jours ou 4 semaines ne font que 1/13<sup>e</sup>.

Si l'on n'ajoute pas le jour férié et les jours travaillés au 1/12<sup>e</sup>, cela équivaut à faire « travailler à l'œil » les salariés pendant ces quelques jours.

## 2) - REMUNERATION QUI AURAIT ETE PERÇUE SI ON AVAIT CONTINUE A TRAVAILLER

### a) Ouvrier payé à l'heure ou au rendement non mensualisé

C'est le salaire et l'horaire du mois précédent les congés qui doivent être pris en considération. Si l'entreprise travaille pendant les congés, il faut se référer à l'horaire pratiqué pendant cette période.

Le fait que le jour férié tombe un jour non habituellement travaillé, n'a aucune conséquence. Les congés doivent être calculés sur 4 semaines + 1 jour, que ce soit en Juillet ou en Août, le salaire que l'ouvrier aurait gagné s'il avait continué à travailler, sera donc le salaire horaire moyen du mois précédent multiplié par 40 Heures x 4 semaines + 1 jour de 8 H. = 168 Heures dans le cas d'un horaire de 40 Heures.

C'est cette indemnité que l'on comparera à celle obtenue par le calcul du 1/12<sup>e</sup> + 1 jour férié, pour retenir la méthode la plus favorable à chaque salarié.

Cette deuxième méthode est la plus avantageuse lorsqu'il y a eu des augmentations de salaires de l'ordre de 8 %, ou lorsque l'horaire a augmenté. Par contre, s'il diminue (chômage pendant cette période) la 1ère méthode est inévitablement la plus avantageuse.

**Les jours de travail qui seront effectués dans le mois payés en plus.**

### b) ETAM ou Ouvriers mensualisés sur la base d'un salaire fixe.

Pour les ETAM, il est souvent employé comme formule, le paiement intégral du mois sur le forfait de 173 H 33 ou 174 H.

Les congés et le jour férié sont donc compris dans ce salaire ainsi que les jours travaillés et auquel s'ajoutent, comme pour les autres mois, les heures supplémentaires éventuelles.

Nous rappelons que, comme pour les ouvriers, la règle du 12<sup>e</sup> est applicable aux ETAM ou ouvriers mensualisés sur un salaire fixe et que c'est la formule la plus avantageuse qui doit être retenue.

### c) Ouvriers mensualisés mais dont le salaire est lié au rendement

C'est la base du salaire moyen du mois précédent qui est pris en considération pour le calcul des congés. C'est-à-dire 174 Heures

(pour 40 heures par semaine) tout compris. De ce fait, la formule du 1/12<sup>e</sup> sera dans la quasi-totalité des cas, la plus avantageuse.

Le jour férié s'ajoute, le cas échéant, aux Congés.

#### VERSEMENT DE L'INDEMNITE

L'indemnité doit être versée comme les salaires. En principe, elle sera versée avant le départ. Cela fait l'objet d'accord dans l'entreprise entre la Direction et les Délégués du Personnel. Des précisions existent dans certaines Conventions.

#### TRAVAILLEURS A DOMICILE

Ils bénéficient des congés prévus par la loi et les Conventions Collectives. Ils sont indemnisés sur la base d'un pourcentage légal de 8 % et généralement de 8,33 % (100/12<sup>e</sup>) de leur rémunération et cette indemnité est versée en même temps que leur salaire, comme d'ailleurs, les indemnités de jours fériés payés.

#### CONGE PAYE ET MALADIE

Si le travailleur est malade avant le début de ses congés, il ne pourra prendre son congé sans accord de l'employeur, mais il doit percevoir une indemnité compensatrice égale à l'indemnité de congé payé auquel il aurait droit. Le droit de congé effectif existe dans certaines Conventions Collectives. Exemple : Textile.

Si le travailleur tombe malade pendant son congé, il ne pourra prolonger son congé de la durée correspondante à sa maladie, sauf accord avec l'employeur.

Dans ces deux cas, il peut cumuler l'indemnité de congé avec les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale.

Si le travailleur tombe malade pendant ses congés et ne peut reprendre son travail à la reprise, il doit le notifier à l'entreprise si possible par écrit ou certificat médical.

#### CONGE PAYE ET PREAVIS

Ils ne peuvent se cumuler. La durée du congé doit s'ajouter à celle du préavis. Si le préavis est donné pendant la période des congés, le délai congé ne commence à courir qu'après le retour du salarié.

#### CONCLUSIONS

Il est bon, de temps à autre, de préciser ce à quoi légalement nous avons droit pour le faire appliquer, mais surtout pour améliorer ce qui existe.

Dans de nombreuses entreprises, l'ensemble des dispositions ne sont pas appliquées, à nous d'informer les travailleurs sur tous les droits et les vérifier avec eux.

Nous devons aussi toujours faire ressortir que les congés payés ont été acquis par la lutte collective des travailleurs.

Il reste aussi à inviter les travailleurs à prendre de vraies vacances, les aider en leur donnant des possibilités de choix.

Pour nous, militants, notre devoir est de «prendre» nos congés payés de les utiliser au mieux pour repartir en pleine forme dès septembre.

# L'AUTOGESTION

EN

## YUGOSLAVIE



REPUBLIQUE  
SOCIALISTE FEDERATIVE  
DE YUGOSLAVIE



REPUBLIQUE  
SOCIALISTE  
DE SLOVENIE



Compte-rendu des Sessions d'Etudes  
des Délégations HA.CUI.TEX, CFDT  
en YUGOSLAVIE

# L'AUTOGESTION EN YOUGOSLAVIE

Dès 1963, nous avions étudié ce qui se passait en Yougoslavie.

En mai 1966, au 35<sup>e</sup> congrès fédéral à Epinal, 2 grandes banderoles dans la salle du congrès précisaiient :

- « En économie comme en politique, 1 homme = 1 voix »
- « 1 H de liberté et pour tous, dans l'entreprise ».

Un rapport présenté au nom du conseil fédéral avait pour titre « éléments de réflexion et de recherche pour la gestion de l'économie par les travailleurs ».

Mai 1968, grève générale : occupation des facultés, des entreprises, partout une même pratique, dans la grève, les décisions, l'action : chaque travailleur a une voix.

## L'AUTOGESTION AU CŒUR DES DISCUSSIONS DE TOUTE LA GAUCHE

Depuis mai 68, à travers l'Action Ouvrière, les formes de lutte, s'exprime le désir des travailleurs d'être « une autre société ».

Si l'autogestion est au cœur du débat de la gauche, le contenu varie suivant les organisations. Parfois, l'autogestion est présentée comme un socialisme achevé très lointain ; pour d'autres, il se situe dès l'occupation du pouvoir politique.

Si nous ne voulons pas voir dénaturer le contenu de l'autogestion ou bien que cela devienne soit la fuite en avant, le sujet de discorde ou récupéré par le système capitaliste, nous à la CFDT plus que d'autres, nous devons continuer de travailler sur ce sujet avec les militants.

## LA YOUGOSLAVIE, UNE EXPERIENCE DE SOCIALISME

Le système autogéré yougoslave est une expérience intéressante, aussi ces voyages d'études sont utiles à plusieurs points de vue. C'est le seul pays existant qui a replacé l'homme dans sa vraie dimension :

### UN HOMME RESPONSABLE.

Il faut regarder cette expérience avec un œil favorable, car c'est un beau résultat face au capitalisme et au régime étatique et avec un œil critique pour ne pas faire les mêmes erreurs.

### UN MOYEN DE REFLEXION

Les militants ouvriers que nous sommes ne réfléchissent jamais assez aux perspectives de leurs Actions et à la mise en place du Socialisme Démocratique. Ce dossier peut être un moyen.

Nous sommes en France dans un régime capitaliste et l'essentiel est de mener une action offensive dans la lutte de classe jusqu'à la destruction du capitalisme et la construction du socialisme.

Nous devons aussi, à partir de l'Action et des situations concrètes des travailleurs, engager des réflexions et discussions sur les conséquences politiques et les exigences que cela pose à notre Action.

Les débats actuels sur la prise du pouvoir et la transition au socialisme doivent aussi nous inciter à prendre connaissance de ce

### DOSSIER « L'AUTOGESTION EN YOUGOSLAVIE »

Prix : 7,00 F franco à commander à la fédération.

# L'ALGÉRIE en 1974... (suite)

Dans l'article parut en Août et Septembre 1974, nous invitons les sections, et surtout les militants Algériens à nous apporter leurs réflexions sur leur propre pays. Aujourd'hui, nous leur donnons la parole ainsi qu'à des camarades coopérants français résidant à Sétif depuis 8 ans.

## ● HASNI INMUNI,

Délégué CFDT chez Courtaulds à Calais (62)

• 13 ans se sont écoulés, après une guerre meurtrière et un déchirement du peuple algérien, parmi la misère et le colonialisme.

Dépourvu de droit et de liberté d'expression, esclave des colons qui l'écrasaient, l'exploitaient jusqu'à sa dernière force.

Des enfants mal soignés, une population rurale mal entretenu, laissée à l'abandon. 80 % d'illétrés.

Voilà ce que le peuple algérien a enduré depuis 132 ans de domination étrangère.

Le peuple se soulève et s'écria « Liberté !. Liberté !. « Et c'est à ce moment là qu'éclata la lutte des masses populaires pour la libération.

Et puis l'Indépendance !...

Maintenant un grand combat, l'édification du socialisme.

Tout d'abord l'analphabétisation des populations, il a fallu former des instituteurs, faire appel à la coopération française : 7.000 coopérants en 73. Envoyer des étudiants à l'étranger, trouver du travail pour un certain nombre d'algériens, en France.

Apprendre la langue arabe aux enfants, langue autrefois interdite par le colonialisme, une richesse culturelle immense, à celle-ci s'ajoute le français deuxième langue officielle. Partout dans les écoles, on enseigne ces deux langues.

L'Instauration du syndicat U.G.T.A. pour permettre aux travailleurs algériens d'exprimer, au sein de l'entreprise socialiste, leurs désirs.

La création d'un mouvement féministe l'U.N.F.A.

La création de coopératives, gérées démocratiquement par ses adhérents.

La nationalisation des richesses pétrolières,

La construction de barrages.

L'amélioration des méthodes de travail actuelles des paysans par de « nouveaux » investissements et des moyens techniques modernes, la répartition des terres aux paysans, et mise en valeur de celles-ci.

La construction de villages, d'écoles, de pharmacies, des établissements socio-culturels et d'hôpitaux...

Ce qu'il y a encore de plus positif : C'est la médecine gratuite, la rencontre entre syndicats algériens et français, ce qui prouve une étroite amitié entre la France et l'Algérie d'aujourd'hui.

Je suis très heureux que mon pays a accédé à l'autodétermination et à la liberté.

Devant ces réalisations, je ne peux que féliciter les autorités de mon pays et je leur suis reconnaissant du but qu'ils ont atteint en 1974 ».

### ● MOKRANI MOHAMED,

Délégué CFDT chez Soparlaine à Wattrelos (59)

« L'ALGERIE AVANT L'INDEPENDANCE - 132 ans sous le régime colonial ».

Le peuple algérien se trouve privé de ses droits, de sa liberté d'expression et de ses propres terrains, se voit réduit à l'esclavage. Un père de famille travaillait du lever au coucher du soleil, dans ce pays l'heure n'a pas d'importance. Quelle que soit sa situation de famille, le salaire fixé par le colonialisme français est de 3 F à 3,50 F par jour. Pas de sécurité sociale ni d'allocations familiales.

La scolarisation dans le pays est de 7 ans à 14 ans ; après 14 ans l'enfant est obligé de quitter l'école pour devenir un pauvre berger ou cultivateur, sauf pour les enfants des personnes attachées à l'Administration qui peuvent continuer les études jusqu'à plusieurs échelons.

Pas de formation professionnelle ; je me rappelle une époque où l'Administration française en Algérie engageait des Algériens dans l'armée ; ces personnes étaient payées selon leur poids, un tarif était fixé au KG.

Toutes ces années, la condition humaine est totalement ignorée par les colons. En 1951-1952, moi-même en personne, j'ai travaillé en Algérie pour 15 F par mois, le salaire horaire n'ayant jamais existé. C'est un peu ce qui a permis aux politiciens Algériens de sensibiliser le peuple à se battre pour la libération.

## A LA PROCLAMATION DE NOTRE INDEPENDANCE

Pour nous, c'est à fin d'une épreuve douloureuse, la fin du déchainement de l'O.A.S. contre nous Algériens.

Aujourd'hui, pour l'émigration algérienne, libérée du colonialisme et de l'O.A.S. remplacée par un genre de racisme à l'intérieur d'un vaste pays soi-disant démocratique où le gouvernement français est dans l'impossibilité d'assurer notre sécurité.

### LE DEVELOPPEMENT DE L'ALGERIE

Nous avons fêté notre 20ème anniversaire du déclenchement de notre glorieuse Révolution et le 13ème anniversaire de notre Indépendance chèrement acquise grâce à la volonté de chaque Algérien, convaincu et convainquant du régime instauré par leur président faisant de l'Algérie un vaste chantier de construction : d'usines, d'habitations, etc...

Si la politique entreprise a pleinement correspondu à l'affirmation du Président Boumedienne « Nous acceptons la pression d'un certain sous-emploi, car il est provisoire, mais par contre nous n'accepterons jamais le sous-équipement de notre pays car celui-ci serait définitif ».

Evidemment les problèmes ne manquent pas pour la mise en place du Régime Socialiste en Algérie tel le chômage « problème des jeunes », comme le désir de la réinsertion des travailleurs immigrés Algériens qui est une préoccupation majeure des responsables Algériens.

Constatons la célébration du 20ème anniversaire du déclenchement de notre glorieuse Révolution et le 13ème anniversaire de notre indépendance chèrement acquise.

Si le Président Boumedienne se voit comme Chef de file du Tiers-Monde c'est que la lutte menée par son peuple est exemplaire et chaque pays arabe le cite comme exemple ; il est évident que chaque pays soit maître de ses richesses telles que le pétrole, matière première.

### CONCERNANT L'U.G.T.A.

Certains prétendent que l'U.G.T.A. est une organisation syndicale d'Etat ce qui es totalement faux car en novembre dernier, les délégués de l'UGTA au sein de différentes entreprises, étaient menacés de plusieurs licenciements ; certains ont été licenciés, des dossiers ont été déposés à l'Inspection du Travail et au Ministère du Travail pour exiger de la direction la réintégration des délégués licenciés. Si l'U.G.T.A. appartenait à l'Etat, il n'y aurait pas atteinte aux libertés syndicales au sein des entreprises algériennes gérées par des cadres Algériens formés en France qui mettent eux aussi en cause l'action syndicale. C'est pour vous dire que l'UGTA a encore beaucoup à faire pour sensibiliser l'ensemble des cadres pour former avec les travailleurs une véritable société auto-gérée ».

### ● NOTION SUR L'ALGERIE 74, PAR LES COOPERANTS FRANÇAIS A SETIF (Algérie)

#### Le processus de nationalisation

Le processus de nationalisation déclenché dès 1963 (nationalisation des terres et des usines abandonnées par leurs propriétaires) se fit irréversible à partir de 1966 (nationalisation de l'ensemble des ressources minières du pays : fer, phosphates, plomb, zinc,...) pour continuer le 24 février 1971 avec la nationalisation à 51 % des sociétés pétrolières françaises opérant sur le territoire algérien. Désormais, extraction, transport, commercialisation du gaz et des hydrocarbures sont confiés à une société algérienne, la Sonatrach, qui fournit à elle seule 18 % du Produit Intérieur Brut.

Par ailleurs, au cours des années 1966-67, toutes les banques et organismes de crédit à caractère privé sont nationalisés et placés sous contrôle étatique.

Ces nationalisations vont permettre de dégager les ressources nécessaires à un développement cohérent axé autour de deux secteurs-cés : la pétrochimie (liquéfaction de gaz naturel et fabrication d'engrais ammoniaqués à Arzew, liquéfaction de gaz naturel et fabrication de polyéthylène à basse densité à Skikda, engrais à Annaba) et la Sidérurgie (Complexe d'El Hadjar à Annaba : sidérurgie et fabrication de tubes et laminés), « industries industrialisantes » qui donneront naissance, en amont et en aval, à toute une série d'entreprises de transformation réparties sur l'ensemble du territoire national (constructions mécaniques, cimenteries, cellulose, industries alimentaires...). En Algérie, le chantier a pris le relais du maquis. Mais ces changements ne sont pas nés du hasard ou d'inspirations fugitives.

#### Les Plans quadriennaux

Les instruments de ce développement cohérent sont les plans quadriennaux et les plans spéciaux de développement régional.

C'est en janvier 1970 qu'est lancé le premier plan quadriennal 70-73 qui a pour but d'intensifier et de consolider la construction de l'économie socialiste et de renforcer l'indépendance économique du pays ».

« Les fruits de l'expansion (taux de croissance annuel moyen de la P.I.B. de 9 %) seront utilisés en priorité pour soutenir un rythme élevé de développement économique et pour permettre de satisfaire les besoins essentiels, matériels et culturels, de l'ensemble de la population, tout particulièrement pour améliorer sensiblement le niveau de vie des plus pauvres ». (Préambule du premier plan quadriennal).

Par ailleurs, afin de réduire les inégalités régionales, des programmes spéciaux de développement pour les régions déshéritées ont été lancés après consultation des élus des populations intéressées. Ils ont été adoptés en Conseil des Ministres siégeant exceptionnellement au cœur de la région concernée.

A la veille du lancement du deuxième plan quadriennal (73-74), les résultats obtenus sont encourageants : plus de 27 milliards de dinars algériens d'investissements ont été réalisés (1 D.A. = 1,125 F français) : 45 % des investissements pour l'industrie, 12 % pour l'éducation, 15 % pour l'agriculture... ; scolarisation à 75 % des enfants de 6 à 14 ans, ouverture des Universités d'Oran et de Constantine et d'une vingtaine d'Instituts de Technologie, production d'hydrocarbures portée de 48 millions de tonnes en 1970 à 52 millions en 1973, production de gaz portée de 2,8 milliards de mètres cubes à 3,6 milliards... Dans le même temps, le budget général de l'Etat passe de 5,45 milliards de dinars algériens en 1969 à 14 milliards en 1974, la part des budgets de fonctionnement étant en constante diminution par rapport aux budgets d'investissements.

Cette industrialisation spectaculaire permettait l'essor d'une bourgeoisie bureaucratique qui n'était pas obligatoirement des plus progressistes et qui tendait à monopoliser les postes-clés. C'est pourquoi plusieurs décisions politiques vinrent rappeler aux technocrates que l'industrialisation n'était pas une fin en soi, mais le prétexte à des changements plus profonds concrétisés par les « trois révolutions algériennes » :

### — La révolution agraire

La révolution agraire d'abord. Dans un pays où plus de 60 % de la population vit de l'agriculture, un développement cohérent était impossible sans une promotion sociale du monde rural et un essor de la production agricole. La « charte de la révolution agraire » publiée en avril 1970 s'articule autour du principe « la terre à ceux qui la travaillent » et vise à :

- exproprier totalement ou partiellement un certain nombre de grands propriétaires fonciers algériens souvent absentéistes,
- redistribuer les terres ainsi expropriées à ceux qui la travaillent réellement ou qui voudraient les mettre eux-mêmes en valeur (paysans sans terre, ouvriers agricoles, métayers...).
- organiser l'exploitation de ces terres sur une base collective (coopératives où les bénéfices de l'exploitation sont partagés entre les attributaires) déjà en usage dans le « secteur autogéré » (terres nationalisées après le départ des colons).

### — La révolution industrielle

Révolution industrielle ensuite, avec l'adoption de la « charte de la gestion socialiste des entreprises » en novembre 1971, destinée à démocratiser la gestion des entreprises nationales en permettant aux travailleurs de devenir un producteur responsable, maître de sa condition et disposant librement des produits de son travail. Désormais, « l'entreprise doit fonctionner à la fois sur la base de la direction centralisée de l'économie (planification) et de la liberté d'initiative (l'expression des travailleurs se faisant à travers les Assemblées de travailleurs et les Commissions permanentes) ». Afin que ce principe « à salaire égal, travail égal » soit respecté, une grille nationale des salaires est en cours d'élaboration (A la différence des pays capitalistes, on ne part pas d'un « travail égal », mais des ressources nécessaires à l'existence).

### — La révolution culturelle

Révolution culturelle enfin. Les colonialistes français n'ont pas seulement voulu soumettre l'Algérie par les armes : « ils ont voulu détruire l'homme algérien, ils ont tenté de tout lui enlever : sa langue, sa religion, ses structures et ses traditions culturelles » en un mot sa civilisation. La révolution culturelle qui est la réponse à cette tentative d'assassinat se manifeste essentiellement dans deux domaines : l'enseignement et la religion islamique. C'est dans le domaine de l'enseignement que l'Algérie a fait les efforts les plus spectaculaires : 735.000 élèves en 1961-62 dans le primaire, 2,4 millions en 1973-74, soit une progression de 208 %. alors que dans le même temps, les effectifs de l'enseignement secondaire ont été multipliés par 7. Une réforme en cours de l'enseignement va instituer la scolarité obligatoire jusqu'au brevet (tous les enfants passeront automatiquement en 6ème) et renforce le caractère technique et arabisé de l'enseignement, avec pour finalité la « formation de citoyens socialistes ».

Aux trois révoltes algériennes, il convient aujourd'hui d'ajouter une autre victoire des forces progressistes algériennes : en effet, depuis le premier janvier 1974, les quelques 15 millions d'Algériens bénéficient de la santé gratuite (soins médicaux, pharmaceutiques, dentaires et chirurgicaux).

Le socialisme que l'Algérie met progressivement en œuvre peut également être illustré par la démarche suivie pour mettre en place les institutions de l'Etat. Ce le-ci consiste à organiser ses institutions en faisant participer à la direction du pays l'ensemble du peuple, par un

transfert progressif des pouvoirs exercés par l'administration centrale, d'abord aux Assemblées populaires communales, puis aux Assemblées populaires de Wilaya ( : département). C'est une construction à partir de la base et non du sommet. L'élection d'une Assemblée Nationale Populaire viendra parachever ce processus de construction démocratique de l'Etat.

#### **Le soutien des luttes de libération**

Les options socialistes de l'Algérie se manifestent aussi au niveau de la politique étrangère : soutien constant aux mouvements de libération d'Afrique (Palestine, Angola, Mozambique ...), d'Asie (Viet-Nam, Cambodge...) et d'Amérique Latine (solidarité active avec le peuple chilien), et développement, dans une dialectique de lutte sur le plan international, de la prise de conscience des pays du Tiers Monde opprimés par l'impérialisme.

Bien sûr, dans la voie qu'a choisie l'Algérie, les obstacles ne manquent pas : le mode de développement choisi (développement d'industrie de base à haute technologie) conduit à une dépendance technologique et financière à l'égard des pays développés et à une création d'emplois insuffisante pour résorber rapidement le chômage (1/3 de la population active reste inemployée) issu d'une natalité rapide et d'un fort exode rural. Chaque année, plusieurs milliers d'Algériens sans qualification partaient vers l'Europe, jusqu'au moment où l'émigration a été suspendue après l'attentat raciste contre le Consulat algérien à Marseille.

#### **Notre responsabilité**

Le manque de cadres et d'ouvriers qualifiés se fait également durablement ressentir, malgré tous les efforts entrepris. C'est pourquoi il est important que, en France, les militants syndicaux veillent à ce que les travailleurs émigrés bénéficient effectivement de la formation permanente cu de toutes les autres formes d'enseignement professionnel qui existent. Il est tout à fait abnormal que, au terme d'un long séjour en France, des travailleurs émigrés reviennent sans qualification au pays, et ne puissent donc pas contribuer efficacement au développement entrepris ».

SETIF (Algérie), Avril 1974

**LE DEBAT CONTINUE**, faites remonter vos réflexions que nous publierons

# Idées de lecture pour les Vacances

Les vacances, c'est entre autre un moment où les militants ont du temps libre pour bouquiner. Vous trouverez ci-joint une liste de bouquins intéressants. A part quelques-uns, nous avons choisi des « romans » agréables à lire en même temps qu'ils amènent la réflexion.

TITRE	DESCRIPTION	REFERENCE ET PRIX
LE CHEVAL DANS LA VILLE de Jean PELEGU	Un montagnard arrive à Paris. Les dortoirs de Citroën, puis Renault, la grande ville, la difficulté de trouver un travail, la solitude etc. Sans jamais citer le mot d'immigré ce roman décrit parfaitement leur situation à leur arrivée dans une grande ville.	Gallimard prix : 20 F
CELA S'APPELLE L'AURORE de Emmanuel ROBLES	Quest-ce que l'ordre ? Faut-il obéir à celui que nous imposent les conventions sociales ou bien à l'autre que nous dicte notre conscience ? Problème très intéressant et bien romancé par E. Robles	Collection « jai lu » prix : 5 F
GERMINAL de Zola	Grève très dure dans le bassin minier de Valenciennes. Les faits ont changé mais l'exploitation demeure la même aujourd'hui. Beaucoup de militants se reconnaîtront dans ce livre écrit il y a 100 ans.	livre de poche prix : 5 F
AU BONHEUR DES DAMES de Zola	C'est le démarrage à Paris, des grands magasins « le bon marché » notamment et surtout la description des méthodes de ventes. 100 ans après, nous retrouvons les mêmes méthodes et les mêmes problèmes dans les super-marchés de 75.	livre de poche prix : 5 F

TITRE	DESCRIPTION	REFERENCE ET PRIX
LA GREVE de Isabel Alvarez de Tolédo	Grève dans une région de vignobles espagnols. On découvre tout le travail de la bourgeoisie espagnole pour casser la grève. Mais elle se termine victorieusement malgré l'assassinat d'un militant.	livre de poche n° 3 838 prix : 5 F
LE VIEIL HOMME ET LA MER de Hemingway	Asseyez-vous dans un coin tranquille et passez 2 heures avec ce chef d'œuvre d'Hemingway. Rêvez avec lui, c'est si bon.	folio prix : 4 F
EN UN COMBAT de John STEINBECK	2 militants communistes arrivent dans les plantations de pommeiers. Ils ont pour mission d'organiser une grève pour les tarifs des cueilleurs de pommes. Histoire dure, terrible, échec, mais combien riche	folio n° 228 prix : 5 F
CROIRE de Frédéric Krumnof	LIVRES D'ACTUALITE Frédéric a essayé de décrire ce qu'était la foi pour lui. Ce livre n'est pas achevé. Chacun, croyant ou non, sera forcée de réfléchir avec celui que nous avons tant apprécié dans la vie syndicale.	éditions ouvrières prix : 15 F à commander à la fédé
LA MOITIE DU CIEL de Claudine BROYELLE	Mao a dit : « les femmes sont la moitié du ciel ». Ce livre dépeint l'évolution des femmes et des problèmes féminins en Chine.	éditions denoël prix : 28 F
LA CFDT D'AU- JOURD'HUI de Edmond MAIRE et Jacques JULLIARD	Bonne approche pour la connaissance historique de la CFDT et la façon dont les positions se sont élaborées dans l'organisation tenant compte de l'environnement du moment. Cependant les orateurs mettent en relief et valorisent la place des fédérations auxquelles ils appartiennent. Il faut savoir que d'autres organisations ont aussi contribué à faire la CFDT d'aujourd'hui.	SEUIL prix : 20 F

TITRE	DESCRIPTION	REFERENCE ET PRIX
« UNE MILICE PATRONALE : de Claude ANGELI et Nicolas BRIMO	<p>Une minutieuse enquête de deux journalistes permet de montrer comment un certain patronat de « notoriété immaculée » n'a pas renoncé aux combats d'arrière garde pour sauvegarder ses intérêts.</p> <p>Un livre que tout militant syndicaliste doit lire pour connaître jusqu'où les patrons en 1975, peuvent aller pour s'opposer à l'action syndicale.</p>	Cahiers Libres François MASPERO Prix : 12 F
L'ANALYSE DU CAPITALISME de Pierre JALEE	Petit bouquin très utile et facile à lire pour tous les militants ayant participé à un stage ou journée d'étude sur l'analyse du système capitaliste.	François MASPERO prix : 6 F
LIBERONS L'AVORTEMENT du MLAC de Grenoble	Ce livre, qui est l'expérience de Grenoble avec la méthode Karman, nous explique la réalité de l'avortement et ce qu'est la nouvelle méthode dite Karman. Il aidera à avoir une idée plus réelle du problème.	François MASPERO prix : 6 F

Tous ces livres peuvent être commandés soit au libraire le plus proche, soit à la bibliothèque de l'entreprise, soit à la librairie confédérale CFDT 26, rue de Montholon PARIS 9<sup>e</sup> ou 15 % de remise est faite aux syndiqués.

Et... bonnes vacances